

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU

Présents :

Mmes Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente
Claudine POYET, Conseillère municipale déléguée
Cécile MARRIETTE, Conseillère municipale déléguée
Arlette MATHIEU, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (MOD)
Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)
Carol DE SIQUEIRA, Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (Sauvegarde 42)

M.M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile

Absent (e.s) excusé (e.s) :

M.M. Christophe BAZILE, Président
Patrice MURE, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (France Alzheimer Loire)

Mmes Géraldine DERGELET, Adjointe au Patrimoine
Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition
Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

Absent (e.s) ayant donné un pouvoir :

M. Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale) - A donné pouvoir à Martine GRIVILLERS

Participait à la séance :

Mme Virginie BONNETAIN, Agent du CCAS

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente excuse Messieurs Christophe BAZILE, Président, Patrice MURE et Patrice ROMEUF ainsi que Mesdames Géraldine DERGELET, Emmanuelle GUIGNARD et Stéphanie MAZIOUX, mais aussi Monsieur Alain BOUBLI pour raison de santé. Elle procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

1/ Présentation nouveau membre Madame Carol DE SIQUEIRA de la Sauvegarde 42

Suite à la démission de Monsieur OUMAKHLOUF Mohamed, en raison de son départ à la retraite, en tant que représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (Sauvegarde 42), sur proposition de l'association, est nommée Madame Carol DE SIQUEIRA comme nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS de Montbrison.

Madame Carol DE SIQUEIRA se présente donc en début de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente le compte rendu de la réunion précédente (26/06/2023) lequel est approuvé à l'unanimité (8 voix pour).

3/Bilan dispositif canicule 2023

Chaque année, le CCAS, via l'Office Municipal des Personnes Agées et Retraités, met en place le dispositif « Canicule » entre le 1er juin et le 15 septembre : tenue du registre des personnes vulnérables, informations auprès des professionnels du médical et paramédical...

Il est donc fait un point sur l'été 2023 avec pour la première fois, le déclenchement de la vigilance rouge.

En 2023, 31 personnes sont inscrites sur le registre canicule dont :

-18 femmes seules

-5 hommes seuls

-4 couple

Moyenne d'âge **69 ans** (la plus jeune 38 ans et la plus âgée 95 ans).

2 périodes de vigilance cet été, soit 11 jours de canicule, avec pour la première fois, la vigilance « rouge » sur 2 jours :

-Vigilance « orange » : du lundi 10 au mardi 11/07

-Vigilance « orange » : du jeudi 17 au mardi 22/08

-Vigilance « rouge » : du mercredi 23 au jeudi 24/08

-Vigilance « orange » : vendredi 25/08

L'équipe sociale a effectué des appels quotidiens tous les matins pendant les 2 vigilances « orange », et 2 fois par jour lors de la vigilance « rouge ».

Lors de la vigilance « rouge » : il a aussi été proposé aux personnes d'être véhiculées vers un lieu rafraîchi. Une seule personne a souhaité être transportée par nos soins à la Résidence autonomie pour y passer l'après-midi les 2 jours (14h à 17h). La personne a apprécié ce moment et a fait connaissance de l'établissement.

Portage de packs eau pour deux personnes.

Visite à domicile d'une dame isolée, qui vit en centre-ville dans un appartement sans volet. Madame avait +30° dans son logement.

Les 2 agents d'astreinte le week-end du 19 au 20/08, ont dû se déplacer le samedi car la personne ne répondait pas ; ni aux appels ni aux messages, ni sa fille. En arrivant sur la commune, la personne était en train de se promener avec ses enfants en centre-ville.

Les personnes ont apprécié nos appels, et principalement le second de la journée lors de la vigilance « rouge ». Au fil des jours, certaines personnes se sont confiées, avaient besoin de parler car très isolées.

Lors de la vigilance "rouge", l'équipe est restée vigilante auprès des plus précaires suivis par le CCAS : SDF, gens du voyage, personnes à domicile avec pathologies chroniques...Ces personnes aussi ont apprécié les appels et nos conseils.

Pour les prochaines années, l'équipe va travailler sur les lieux rafraîchis possible sur la commune : Résidence autonomie, régie des restaurant, Cathédrale Notre Dame...

4/Bilan Chantiers éducatifs 2023

Il est présenté le bilan des chantiers éducatifs qui se sont déroulés du 26 juin au 1er septembre.

La Ville de Montbrison en partenariat avec le Département de la Loire met en place comme chaque année les chantiers éducatifs (dispositif de prévention et d'insertion) pour les jeunes de 16 à 21 ans résidant sur la commune de Montbrison. Ce dispositif est financé par la ville de Montbrison et le Département de la Loire (50 % chacun).

Cette année, la Ville bénéficie de **2600 heures de travail**. Cela représente 36 postes pour 13 terrains d'accueil différents.

Il s'agit de faire découvrir le monde du travail à des jeunes sur des secteurs économiquement non concurrentiels, et de leur permettre de financer des projets individuels ou collectifs.

La mise en situation de travail se fera sur des services municipaux, au sein d'associations locales ou auprès d'organismes publics.

La durée de travail maximum sera d'environ 70 heures répartis sur 2, 3 ou 4 semaines maximum (entre 20h et 35h / semaine modulable selon le type de travail).

La rémunération est définie selon le montant du SMIC en vigueur.

Il est donc fait un point sur le recrutement des jeunes pour les Chantiers éducatifs qui auront lieu **du 26 juin au 01 septembre 2023**.

Le recrutement s'est déroulé au mois de mai, chaque jeune a été reçu en entretien individuel. Cette année, **63 jeunes ont été reçus**.

La commission s'est réunie le 13/06/2023.

55 dossiers retournés au service soit 87% de retour

Typologie des jeunes postulants

- **Age:**

La majorité des jeunes qui participent à ce dispositif ont entre 16 et 18 ans; on note une importante baisse des demandes dès l'âge de 19 ans.

AGE	NOMBRE CANDIDATS POSTULES	NOMBRE CANDIDATS RETENUS
	55	= 39
16 ans	11	6
17 ans	25	19
18 ans	9	6
19 ans	8	6
20 ans	1	1
21	1	1

Moyenne d'âge des candidats : 17 ans ½.

80 % des jeunes retenus ont 18 ans ou moins.

- **Sexe:**

32 filles (dossiers retournés) dont **23 filles retenues**.

23 garçons (dossiers retournés) dont **16 garçons retenus**.

Il est à noter que 5 jeunes ont été repêchés sur la liste d'attente pour remplacer au pied levé des jeunes qui n'ont pas honoré leur poste de travail ou n'ont pas été au bout de leur contrat prévu.

- **Quartiers d'habitation**

Quartier d'habitation	Nombre de jeunes postulant=55	Nombre de jeunes retenus=39
Beauregard QPV	11	9
Beauregard (alentours)	14	8
Centre-ville	10	8
La Madeleine	9	7
Moingt, Maupas, Martel	11	7

4 jeunes ont déjà fait les chantiers éducatifs en 2021 ou 2022.

Saisie des candidats dans la plateforme inclusion : nouvelle procédure cette année qui engendre du travail administratif supplémentaire à l'équipe.

Cette année, des représentants du Conseil départemental et une élue de la municipalité ont visité certains jeunes sur les services d'accueil.

5/ Aide sociale facultative

Compte-rendu des prestations attribuées depuis le dernier Conseil d'administration (26/06/2023) :

Motif	Secours	Aide	Prêt	Observation
Centre de loisirs (1)		30,00		
Séjour adapté (5)		1 500,00		
Eau & assainissement (4)		857,12		
Bon Carrefour (2)	37,05			
Frais de santé (expertise) (1)		160,00		
Loyer (1)		300,00		
Travaux (1)		200,00		
Obsèques (1)		200,00		
16				
TOTAUX	37,05€	3 247,12€	€	3 284,17€

Ces aides sont validées par le Conseil d'Administration.

6/ Aide sociale légale (compte rendu des avis donnés par Président ou Vice-Président)

L'instruction des demandes d'aide sociale légale fait partie des attributions obligatoires du CCAS (article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Pour chaque demande (aide sociale à l'hébergement, services ménagers ou obligation alimentaire), le Président ou le Vice-Président doit émettre un avis.

Il est donc fait un compte rendu des avis émis par le Président ou le Vice-Président concernant les demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement : aucun dossier d'Aide Sociale à l'Hébergement

pour personnes handicapées et 3 dossiers d'Aide Sociale à l'Hébergement pour personnes âgées (Tableau ci-joint).

7/ Questions diverses

-Distribution du programme de la Semaine bleue

◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

RAPPEL : Prochaines réunions du Conseil d'Administration le 18/12/2023 à 18h00 à la Maison des permanences.

La Vice-Présidente du CCAS,
Martine GRIVILLERS



